



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

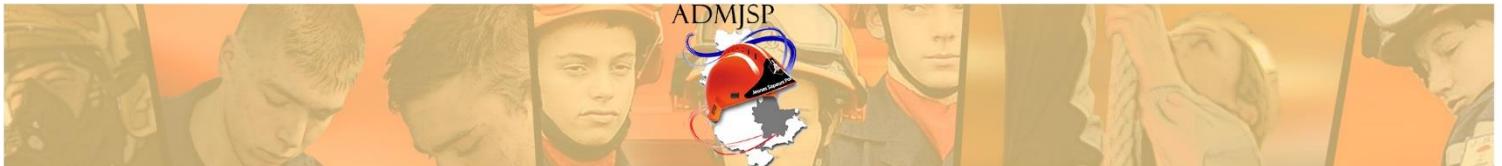
UV J.S.P. 1

Module : INC



Les tenues et les équipements de protection individuelle

Version 8



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

I. GENERALITES :

Quelle que soit l'intervention, le sapeur-pompier doit travailler en toute sécurité. Pour cela il doit :

- ↳ Se protéger en revêtant une tenue correcte : Equipement de protection individuelle (EPI),
- ↳ Avoir une condition physique optimale et une hygiène de vie appropriée tout au long de sa carrière,
- ↳ Connaître les manœuvres,
- ↳ Utiliser les matériels dans les règles de l'art et appliquer les règles de sécurité,
- ↳ Assurer la protection des personnes qui interviennent avec lui = protection collective.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le sapeur-pompier :

- ↳ Doit porter des Sous-Vêtement d'Intervention (SVI). Ne jamais porter des sous-vêtements en fibres synthétiques : mauvaise réaction à la chaleur.
- ↳ Met son pantalon par-dessus les bottes ou les bottillons à lacets.
- ↳ Le port de bijoux apparent (dont les boucles d'oreilles, piercings) n'est pas autorisé (article 1.8.10 du RI SDMIS).
- ↳ Les cheveux doivent être d'une longueur compatible avec le port d'une coiffe ou être attachés. (Article 1.8.10 du RI SDMIS).

Afin de garantir une étanchéité efficace et éviter toute fuite de nature à mettre en danger le SP et tout agent concerné, conformément à la doctrine nationale relative à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie, l'équipement de protection respiratoires, doit impérativement être porté sur une peau rasée (une pilosité même courte est incompatible avec ce port. (Article 1.8.10 du RI SDMIS). De fait :

- ↳ Le port de la barbe et des favoris est interdit pour les sapeurs-pompiers,
- ↳ Le rasage est impératif pour la prise de service.

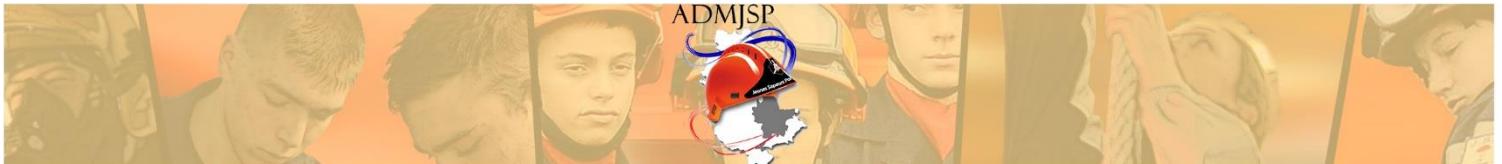
Le sapeur-pompier doit s'attacher à paraître, en toutes circonstances, dans une tenue réglementaire et fixée par le chef de corps départemental et métropolitain ou son représentant (chef de centre, chef d'agrès, etc.) en respectant l'uniforme qu'il porte, les valeurs et tradition qu'il incarne. Le jeune sapeur-pompier porte les tenues fournies par son association et le SDMIS.

A ce titre, les couleurs de cheveux, maquillage et tatouages apparents doivent être compatibles avec l'exercice de leurs fonctions et ne doivent pas attenter à la discréetion ainsi qu'au devoir de réserve du porteur de la tenue (article 1.9.8 du RI SDMIS).

A. DEFINITIONS :

• **Les EPI :**

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité. (*Selon l'article R. 233-83-3 du Code du travail*).



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

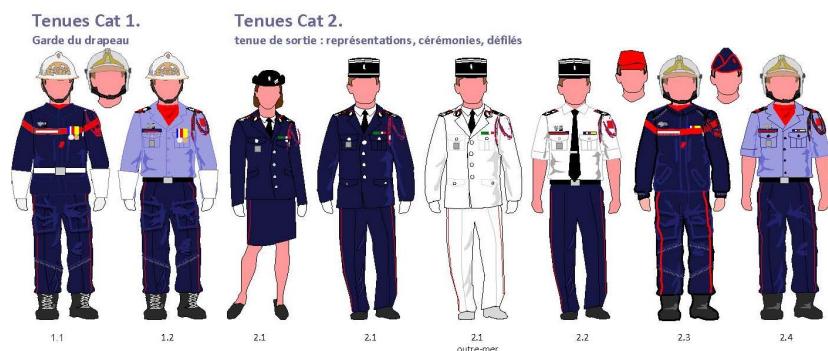
Les sapeurs-pompiers portent des EPI de troisième catégorie, qui les protègent des risques majeurs ou mortels encourus durant les interventions.

Ces équipements répondent tous à une série de normes européennes et complétées par des notes d'informations technique (NIT).

• Les tenues :

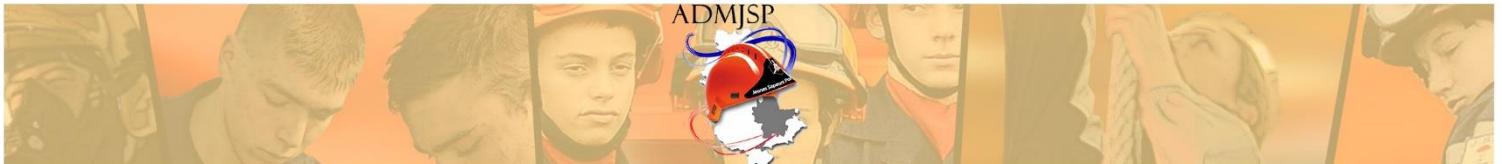
Les tenues des sapeurs-pompiers sont régies par l'arrêté du 8 avril 2015 et classées en 5 catégories :

- **Catégorie 1** : Tenue de la garde au drapeau ;
- **Catégorie 2** : Tenue de sortie portée lors des représentations, cérémonies,
- **Catégorie 3** : Tenues de service et d'intervention.
- **Catégorie 4** : Tenue pour l'activité physique et sportive ;
- **Catégorie 5** : Tenue des unités spécialisées.



Exemples de tenues Cat 3. (Schémas indicatifs)
tenue de travail : service hors rang, salle opérationnelle, casernement, intervention, formation





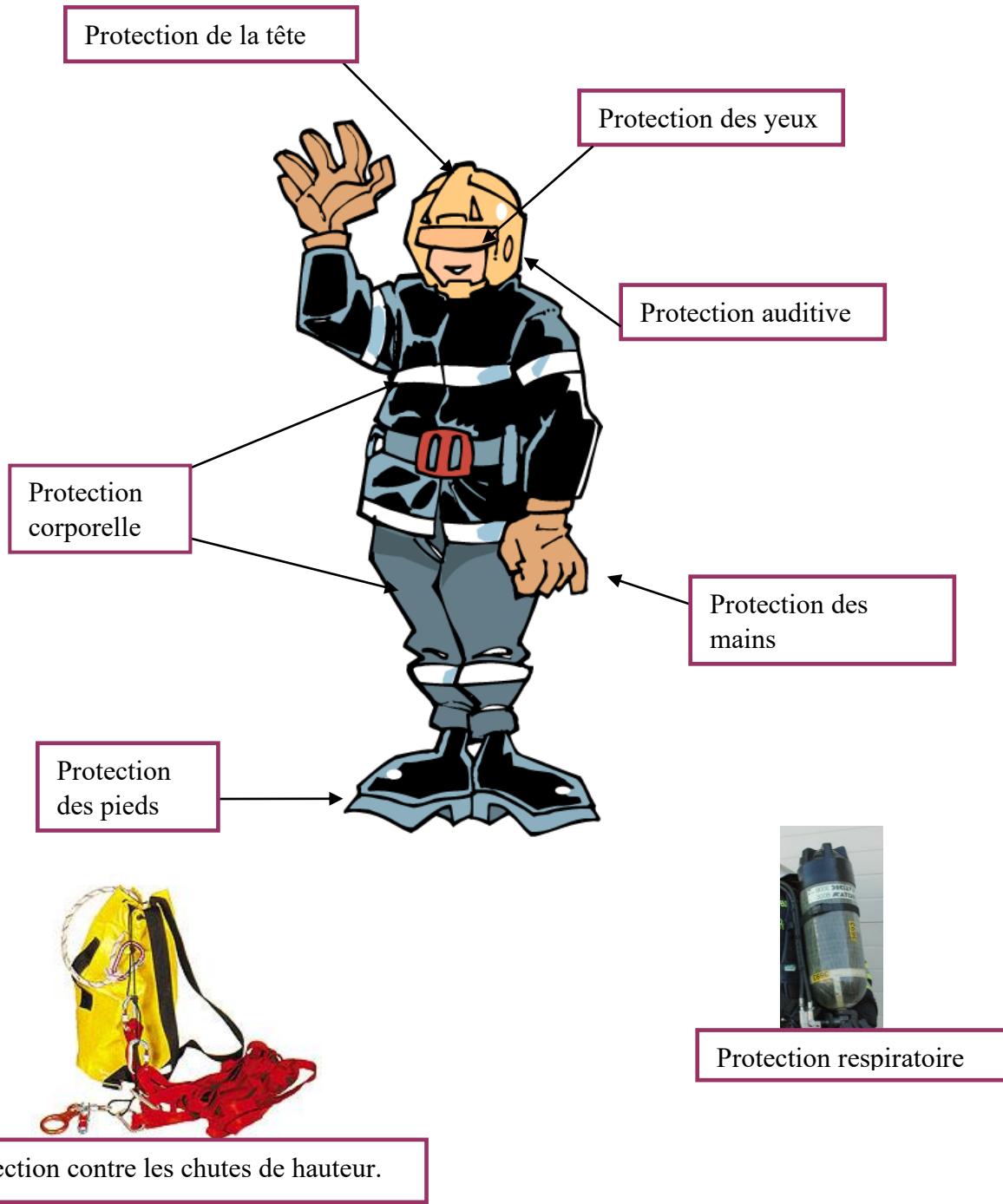
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

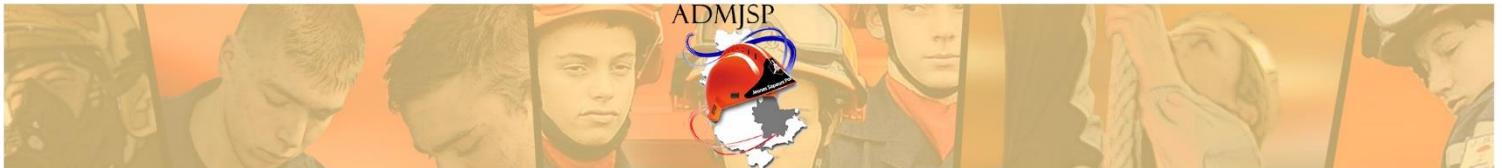
Pendant la durée du service ou dans le cadre de l'exercice de leur mission, les sapeurs-pompiers portent les tenues, uniformes, équipements et attributs définis par l'arrêté du 08 avril 2015 et dans les conditions prévues par le règlement intérieur du SDMIS.

Le port de la tenue ou d'éléments de la tenue en dehors des périodes de service est interdit ; tenue de JSP incluses.

B. FAMILLES D'EQUIPEMENTS :

On dénombre huit familles d'EPI pour le SP.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

II. TENUES DE SERVICE ET D'INTERVENTION :

Les tenues de service et d'intervention des sapeurs-pompiers sont utilisées lors des activités :

- De services en casernement, formation, etc.
- Des interventions opérationnelles telles que le secours aux personnes, secours routier, interventions diverses, etc.
- Des interventions incendies.

On distingue 2 types de tenues selon l'usage fait par les sapeurs-pompiers :

- ↳ La tenue B1 de service et interventions opérationnelles,
- ↳ La tenue B2 de service et interventions opérationnelles, spécifique aux interventions de lutte contre les feux d'espaces naturels.

Le port du gilet haute visibilité (GHV) est obligatoire pour toute intervention (NSO 2010-008) :

- Sauf sur les interventions pour risque de feu, feu, risque d'explosion, explosion où il est strictement prohibé à l'exception des personnels devant être clairement identifiés (chaîne de commandement, SSSM) dès lors qu'il ne pénètre pas dans la zone d'exclusion.
- Sauf ordre contraire de la hiérarchie opérationnelle (chef d'agress, COS)

A. LA TENUE DE PORT PERMANENT :

TENUE DE PORT PERMANENT : caserne, services fonctionnels et interventions (selon type).

Cette tenue comprend les effets suivants :

- ↳ La veste et le pantalon B1
- ↳ Les polos à manches courtes et à manches longues
- ↳ La softshell et la coque de protection intempéries
- ↳ Les bottillons (chaussures SUAP)

Ces effets portant une bande rouge et avec la broderie "sapeurs-pompiers" permet la reconnaissance de la tenue des sapeurs-pompiers français.

Ils ont pour vocation d'apporter un meilleur confort au porteur, qui peut adapter sa tenue aux conditions climatiques par accumulation ou suppression de couches.

Il n'y a plus de notion de tenue d'hiver / tenue d'été.

Les anciens effets peuvent toujours être portés : tenue F1, chemise F 1 (en sous-couche) et parka. Ils ne sont pas abordés dans ce cours.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

COMPOSITION DES DIFFERENTES COUCHES :

Couche de base :



Polo manche courte



Polo manche longue



Pantalon



bottillons SSUAP

Couche thermique :



Softschell



Veste B 1



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Couche intempéries :



Coque intempéries

TENUE DE PORT PERMANENT : CTA/CODIS (hors adjoint CTA/CODIS, chefs de colonne et conducteurs) - services fonctionnels.

Couche de base :



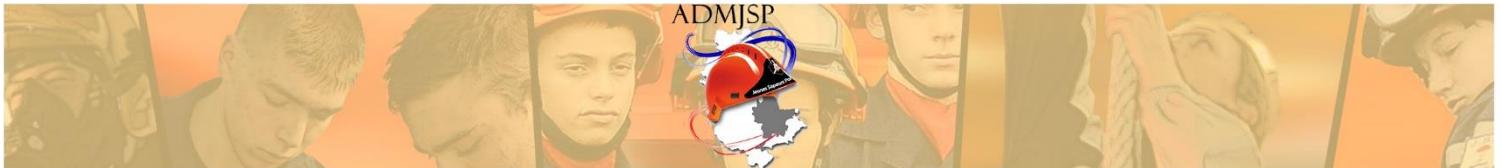
Chemisette ciel



Polo manches courtes ou manches longues porté(e)s seul(e)



Pantalon de sortie et chaussures de ville



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Couche thermique :



Pull demi-saison

B. ENSEMBLE DE PROTECTION :

C'est la tenue portée sur les interventions pour risque de feu, feu, risque d'explosion, explosion (hors feu de forêt), ainsi que pour l'intervention de secours routier.

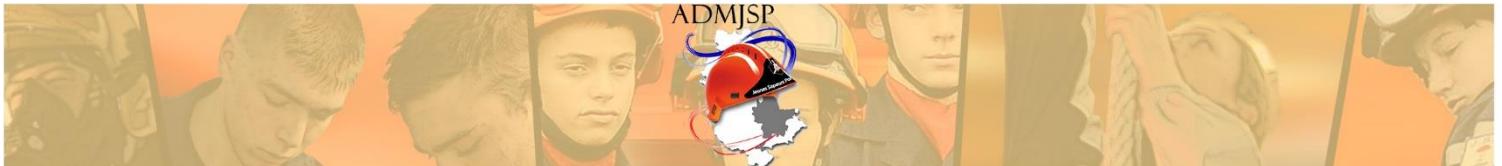
Elle permet de protéger le sapeur-pompier des accidents thermiques pendant un certain temps.

Elle est composée de :

- Casque ROSENBAUER, afin de protéger de la chaleur et des chutes d'objet,
- Cagoule, afin de protéger de la chaleur le cou,
- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants de protection,
- Bottes de feu coquées qui protègent des chutes d'objet et de la chaleur,



Chaque fois que le sapeur-pompier est face à une atmosphère non respirable et / ou toxique il est nécessaire de compléter la protection des voies respiratoires avec le port de l'appareil respiratoire isolant (ARI).



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Cette tenue de feu doit être ajustée à chaque sapeur-pompier :

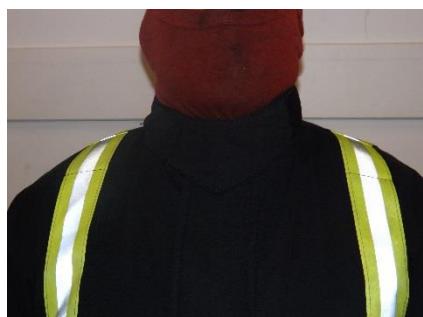
La veste de feu :



- Doit recouvrir l'intégralité des bras jusqu'aux poignets



- Doit descendre jusqu'à mi-cuisse



Elle doit être fermée par la fermeture éclair, puis par la bande velcro.

Le protège cou doit être rabattu

Seul le sous-vêtement d'intervention (SVI) doit être porté dessous. Un tee-shirt coton est toléré.



EN CAS DE COUP DE CHALEUR : Tirez la fermeture éclair jusqu'en haut pour permettre le décrochage de celle-ci afin de pouvoir ouvrir le zip plus rapidement.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le pantalon :

Est à porter seul (sans port du pantalon B1). Seul un sous-vêtement d'intervention doit être porté dessous. Le pantalon doit être ajusté à la taille.

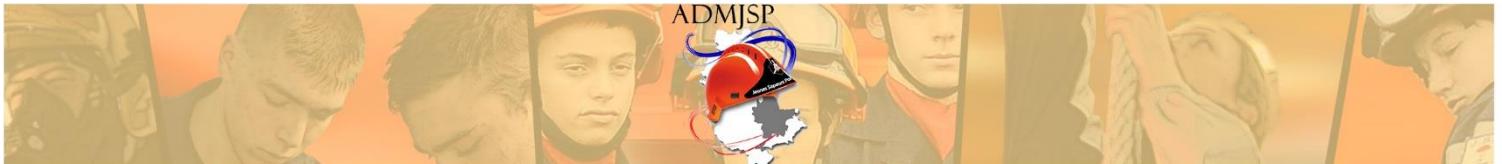
Le bas du pantalon doit venir couvrir le dessus de la botte et tomber au niveau du talon pour permettre un recouvrement permanent même en position accroupie ou à genoux.

Le bas du pantalon doit couvrir la partie montante de la botte en laissant le moins d'espace possible.



L'ensemble veste et pantalon de feu est indissociable sauf cas particulier (feux de végétation, sur ordre, etc.)





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le port de la cagoule :



Seule la cagoule de feu spéciale KIT F1 doit être portée en situation opérationnelle.

Sa couleur rouge permet de la différencier des autres modèles.

Mettre la cagoule dans la veste EPI



Après avoir remontée la fermeture éclair jusqu'en haut refermer le col.

Le casque HEROS – Titan de marque ROSENBAUER :

Ce casque collectif remplace le casque F 1.

Ce casque n'est pas adapté ni homologué pour être utilisé comme casque de vélo, de moto, pour **s'asseoir ou se tenir debout dessus**.

Le poids de ce casque est de 1 300 g, sans baviolet.

L'équipement intérieur du casque permet d'ajuster le port du casque sur la tête de façon optimale.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'équipement complet de l'intérieur du casque peut être retiré du casque pour le nettoyage ou le réglage sans recourir à des outils.

Par le réglage du bandeau de tête, de l'extérieur, une adaptation individuelle au tour de tête de la personne concernée est possible en toute simplicité.

Deux curseurs de réglage à gauche et à droite au niveau supérieur de l'équipement intérieur permettent de régler la hauteur de port. De plus, il est possible, grâce à un réglage longitudinal de la bande frontale (3 positions) d'effectuer un réglage de base du tour de tête.



Lampe de casque haute performance :

Lampe de casque avec une puissance et une durée d'éclairage optimisées ainsi que 3 niveaux de réglage.



Une attention toute particulière doit être prise quant aux réglages fins et personnalisés de la mentonnière et de la coiffe du casque (voir annexe V - C) afin de protéger efficacement le sapeur-pompier.

L'accès aux piles se fait par une vis que l'on peut desserrer avec une pièce de monnaie.

Bien respecter la polarité des piles pour ne pas endommager la lampe.

Le montage se fait en encliquetant la lampe de haut en bas.
Pour le démontage, appuyer sur le bouton (1) avant de retirer la lampe de bas en haut.

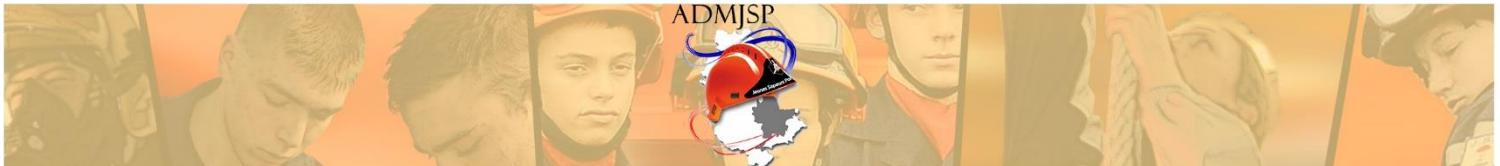
Maintenir appuyer sur le bouton pendant deux secondes : ce délai d'allumage sert de protection contre une mise en service intempestive

Idem pour l'extinction.

Commutation d'intensité : appuyer brièvement sur le bouton de la face supérieure pour passer d'une intensité lumineuse à l'autre.

- ↳ Angle de rayonnement : 6°,
- ↳ Poids de la lampe : 130 g avec les piles,
- ↳ Durée de service : 10 heures,
- ↳ Piles : 3 piles LR 03 AAA,

La lampe peut être utilisée en torche (tenue à la main).



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Conditions de port et d'utilisation des gants de protection :

Ceux-ci protègent les mains contre les risques thermiques et mécaniques lors des opérations de lutte contre les incendies, y compris les opérations de recherche, de sauvetage et de désincarcération.

Chaque sapeur-pompier reçoit en dotation, deux types de gants sont utilisés pour les missions opérationnelles et de formation des sapeurs-pompiers à savoir :

Gants dits "de travail" :



Assurent uniquement une protection mécanique. Ils sont strictement interdits dans les situations présentant un risque thermique, même minime.

Gants dits "d'attaque" :

Assurent une protection thermique et mécanique sur les opérations de lutte contre les incendies de tous types.

Ils sont obligatoires dès qu'un risque thermique existe, déblai inclus.



Les gants d'attaque doivent être mis par-dessus la veste EPI.

C. ENSEMBLE POUR FEUX D'ESPACE NATURELS :

Les intervenants pour des feux d'espaces naturels, feux de forêts, de végétaux, quelque soit l'engin revêtiront :

- Rosenbauer ou casque F2 suivant dotation, afin de protéger des chutes d'objet,
- Lunette de protection,
- Cagoule, afin de protéger de la chaleur,
- Veste textile de feu,
- Pantalon B1,
- Gants
- Bottillons à lacets,





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

D. LES TENUES D'INTERVENTIONS DIVERSES :

1. La tenue pour le tronçonnage :

C'est la tenue qui doit être portée lors de l'utilisation de la tronçonneuse dans les opérations d'ébranchage, de billonnage des arbres tombés après un "coup" de vent et de déforestation pour progresser lors des feux de forêts. Elle est composée de :



Casque de bûcheronnage.

Veste EPI.

Gants de travail

Pantalon B 1.

Surpantalon anti-coups = jambières

Chaussures de sécurité : bottes EPI + guêtres

Les autres intervenants à proximité porteront :

- ↳ Le casque Rosenbauer,
- ↳ Chaussures de sécurité : bottes EPI
- ↳ Vests EPI et gants de travail

2. La tenue d'intervention insectes :

C'est la tenue qui doit être portée lors d'interventions de destructions des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...).

La combinaison est hermétique et protège le corps des piqûres.

La tête est protégée par un casque de type chantier et la protection du visage se fait par l'intermédiaire d'une partie grillagée à large champ de vision. Des gants en PVC protègent les mains.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

E. TENUES DE PROTECTION SPECIFIQUES :

1. La Tenue Légère de Décontamination :

C'est la tenue portée lors des interventions à risque infectieux ou radiologique.

Elle est composée de :

- Combinaison avec chaussons et cagoule intégrés,
- Lunette de protection,
- Masque FFP2 (risque infectieux) ou à cartouche,
- Gant coton,
- Gants néoprènes ou nitriles (risque infectieux),
- Bottes en caoutchouc.



2. Le Kit épizootie : (1 Kit = 1 SP) :

Cette combinaison sera mise :

- ↳ Sur les interventions d'aide à l'abattage de volailles (grippe aviaire) ;
- ↳ Lors de la pénétration dans le périmètre de sécurité au côté des services vétérinaires.

Composition :

- ↳ 1 masque FFP2,
- ↳ 1 combinaison TYZEK avec calot,
- ↳ 1 paire de sur bottes,
- ↳ 1 paire de sur lunettes,
- ↳ 1 fiche réflexe épizootie,
- ↳ 1 sac poubelle,

F. LES TENUES DES SPECIALITES

1. La tenue du Groupe d'Intervention en Milieux Périlleux :



La spécialité GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

© SDIS 69



Leur tenue se compose :

- ↳ D'une tenue couleur rouge
- ↳ Un casque F 2,
- ↳ Chaussures type montagne assurant une adhérence maximum sur tous types de terrain.
- ↳ Des gants permettant une précision de doigté lors des manœuvres de corde,

2. La tenue des Sauveteurs Aquatique :

Ils interviennent pour la récupération, le sauvetage de victimes en surface.

Leur équipement est composé :

- ↳ D'une combinaison, leur permettant de supporter les températures peu élevées de l'eau certaines saisons et renforcée aux genoux, zones de contact avec des sols parfois coupant.



- ↳ D'un masque et un tuba pour des recherches sous l'eau,



- ↳ Des chaussons, pour les déplacements à pied, dans l'eau, palmes à la main,
- ↳ De palmes, pour secourir les personnes rapidement.

Cette spécialité utilise parfois des moyens nautiques (bateaux).

3. La tenue des plongeurs :

On les nomme SAL (Scaphandrier Autonome Léger), leur équipement de plongée peut être plus ou moins lourd, en fonction des besoins de l'intervention et du climat.

Les différentes missions que les scaphandriers autonomes sont susceptibles d'assurer sont :



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- ↳ Reconnaissance,
- ↳ Sauvetage et assistance,
- ↳ Travaux subaquatiques d'urgence,
- ↳ Traitement des pollutions et protection de l'environnement,
- ↳ Prompt secours en milieux hyperbare,
- ↳ Sécurité des interventions en site aquatiques,
- ↳ Recherches diverses.

Leurs équipements permettent d'évoluer dans ce milieu hostile : froid, courant, pression de l'eau, le noir.

Leur tenue est composée :

- ↳ D'un vêtement (veste avec cagoule attenante, un pantalon, des bottillons et des gants) ou une combinaison que jouant un rôle de protection thermique et mécanique ;
- ↳ D'un masque qui recouvre de façon étanche les yeux et le nez, pour la protection du visage,
- ↳ D'un scaphandre autonome composé d'un bloc bouteille et d'un détendeur,
- ↳ D'un dispositif de lestage composant la flottabilité positive que provoque le vêtement,
- ↳ D'une paire de palmes permettant le déplacement,
- ↳ D'un tuba, indispensable en surface. Il est fabriqué en matériaux semi-rigide.
- ↳ D'une montre de plongée afin de contrôler le temps de plongée,
- ↳ D'un profondimètre indispensables pour effectuer toutes les plongées.
- ↳ D'un poignard, à la fois outil et élément de sécurité,
- ↳ D'une lampe torche,
- ↳ D'un système de sécurité gonflable (gilet ou bouée) permettant au plongeur de remonter et de se maintenir en surface sans efforts.



© SDIS 69

4. Tenue portée lors des interventions de risque chimique :

Elle permet la pénétration du porteur dans un milieu chargé en vapeurs agressives composée d'une combinaison d'un seul tenant, avec bottes en caoutchouc intégrées, étanche au gaz.

L'ARI est à l'extérieur de la combinaison.

L'écran facial panoramique permet une large vision.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

5. Tenue de protection contre les poussières radioactives :

Ces vêtements ne préservant pas contre l'irradiation, ils protègent uniquement de la contamination. Ils sont destinés à protéger des poussières radioactives les membres de l'équipe de détection et mesure de la radioactivité.



Ils doivent être utilisés avec des ARI ou des cartouches filtrantes qui protègent contre les poussières radioactives.

6. Tenue d'approche :



Faisant partie de l'inventaire du FMOGP, ces vêtements permettent :

- ↳ Des reconnaissances de courte durée,
- ↳ L'approche jusqu'à la lisière d'un feu afin de positionner une lance canon, fermer une vanne par exemple.



Le tissu donne au vêtement un pouvoir incombustible et thermo-réflecteur.

G. LES AUTRES TENUES :

1. La tenue de sport :

Pour la pratique d'une activité physique, il est nécessaire de porter un équipement sportif adapté afin de prévenir les blessures et les coups de chaud.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Elle se compose de :

- Tee-shirt respirant,
- Short ample,
- Chaussure de sport adapté à l'activité,
- Survêtement à revêtir à la fin de la séance.

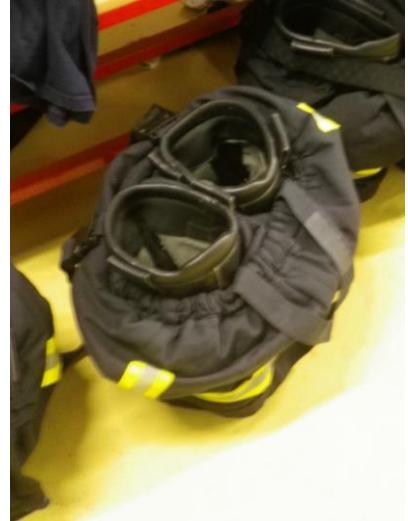
La séance de sport peut être interrompue à tout moment par une intervention. Les anciens vous donneront quelques astuces pour s'habiller rapidement comme par exemple :

Lorsqu'on revêt la tenue de sport, la tenue de port permanent sera préparée pour un départ éventuel en :

- ↳ Repliant en accordéon le pantalon sur les bottes,
- ↳ Enlevant d'un seul tenant SVI et polo,

Lors d'un départ :

- ↳ Retirer les affaires de sport (obligatoire),
- ↳ Enfiler maillot de corps (ou SVI) et polo d'un seul tenant,
- ↳ Chausser les bottes et remonter le pantalon. Il sera boutonné et la fermeture éclair remontée pendant le trajet vers l'engin.



2. Tenue de sortie :

Une note de service définit la composition de sortie pour les officiers et les sous-officiers.

Ces tenues sont portées lors des représentations, cérémonies et défilés.

TENUE 2.1

- ↳ Vareuse et pantalon de sortie, ou jupe,
- ↳ Ceinture toile bleue à boucle chromée,
- ↳ Képi ou tricorne,
- ↳ Chemise ou chemisette blanche,
- ↳ Cravate noire,
- ↳ Gants blancs,
- ↳ Chaussettes noires ou collant chair,
- ↳ Chaussures de villes ou escarpins,





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

TENUE 2.2



- ↳ Pantalon de sortie ou jupe
- ↳ Ceinture toile bleue à boucle chromée
- ↳ Képi ou tricorné
- ↳ Chemise ou chemisette blanche,
- ↳ Cravate noire,
- ↳ Gants blancs,
- ↳ Chaussettes noires ou collant chair,
- ↳ Chaussures de ville ou escarpins,

Pour les personnels ne disposant pas d'une tenue de sortie, la tenue de port permanent ou d'intervention sera portée sera portée avec la fourragère.



Credit photo : SDIS 69 - Patrick BOCCARDO

3. Tenue de la Garde au Drapeau :



Le porte Drapeau et sa garde portent :

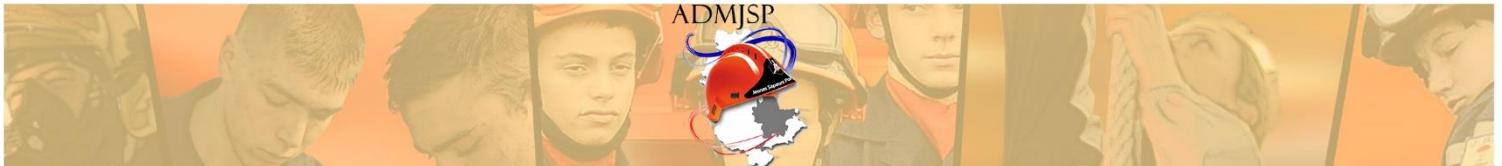
- ↳ La tenue de port permanent,
- ↳ Plastron (foulard rouge),
- ↳ Gants blancs avec crispin,
- ↳ Bottillons à lacets de couleur blanche,
- ↳ Ceinturon d'intervention blanc,
- ↳ Casque tradition en métal,
- ↳ Insignes et décorations pendantes,
- ↳ Fourragère.



Credit photo : SDIS 69 - Patrick BOCCARDO

La tenue est complétée pour :

- ↳ Le porte Drapeau : d'un baudrier blanc dans lequel s'enfiche la hampe du drapeau,
- ↳ Le garde : d'une hache de cérémonie en acier chromé.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

4. Tenue du directeur départemental et métropolitain : Monsieur le Contrôleur Général Stéphane GOUEZEC :



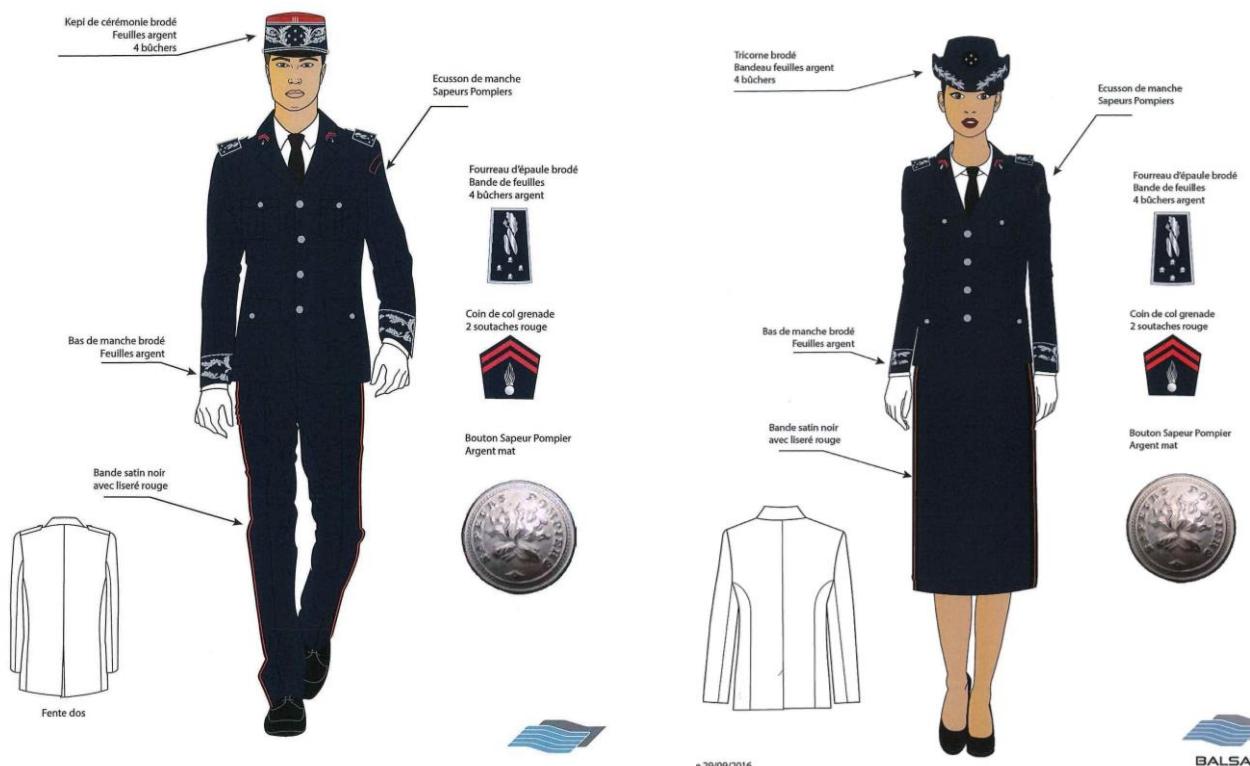
Il porte soit :

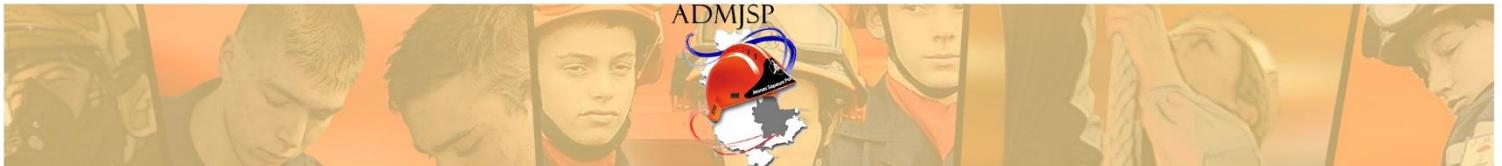
- ↳ La tenue 2.1
- ↳ La tenue 2.2

Seul le képi est différent : il arbore deux bûchers.



5. Tenue du directeur des sapeurs-pompiers (DGSCGC) :





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

H. LA TENUE DES J.S.P. :

L'article 11 de l'arrêté du 03 décembre 2021 définit les tenues pour les J.S.P. qui seront portées lors des séances de formation, manœuvres, manifestations sportives et cérémonies.



Le SDMIS met à disposition des JSP :

- Une casquette de couleur rouge ;
 - Un ensemble deux pièces de manœuvre (veste et pantalon de manœuvre) qui ressemble aux tenues B 1 du SP mais qui n'en ont pas les caractéristiques de tenue au feu ;
 - Une ceinture bleue en coton,
 - Un polo manche courte et un polo manche longue
 - Une paire de chaussures de type SSUAP ;
 - Une paire de gants de protection en cuir ;
 - Une softshell
- Un casque F 2 EPI de couleur orange avec inscription « jeune sapeur-pompier » ;
- Un ceinturon porte accessoire ;
 - Un porte-gants et accessoires ;
 - Une polycoise ;



Niveau 1



Niveau 2

Un galon auto-agrippant de poitrine (carré de 5 cm × 5 cm) identifie le cycle de formation en cours d'acquisition par le jeune sapeur-pompier.



Niveau 3

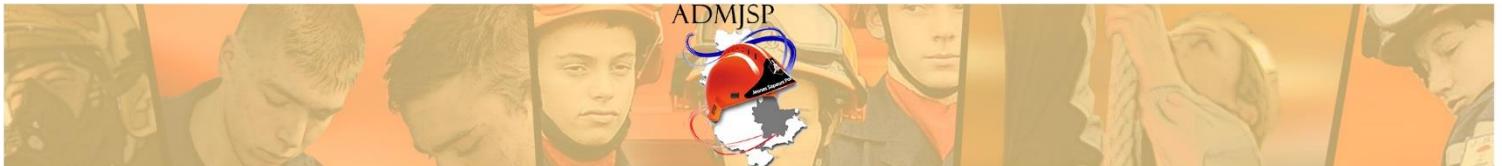


Niveau 4

JSP 3 et 4 perçoivent aussi une veste et un pantalon EPI, certes réformés, mais leur permettant d'appréhender leur port : se reportez au chapitre II. B. - ensemble de protection.

La tenue est adaptée en fonction des activités, des manœuvres, des conditions climatiques et du règlement intérieur de l'association ou de l'association départementale habilitée.

- la tenue de sport est définie par l'association.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

III. MATERIELS EPI :

A. VSAV :



Lors des interventions de secours d'urgence aux personnes, il est nécessaire de porter des gants jetables afin de se protéger des risques d'accident d'exposition au sang (AES).

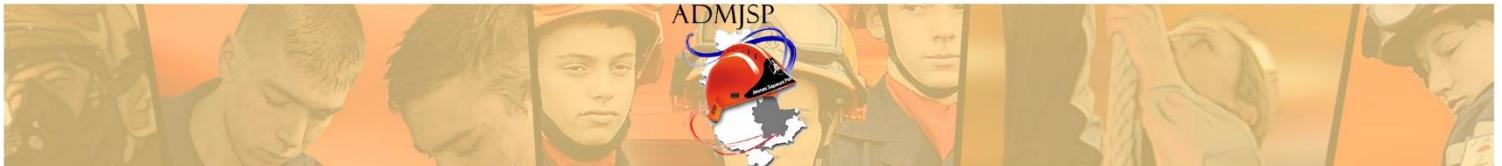
En complément des kits décrits dans les chapitres suivants, il est rajouté dans chaque VSAV :

- ↳ Une boîte de masques FFP2 (dans la cellule) permettant aux SP de s'équiper sans ouvrir un kit RIR ;
- ↳ 4 masques avec visière (2 dans le sac oxygénothérapie et 2 en réserve dans le tiroir respiratoire).

La réalisation des gestes à risques de projections de liquides biologiques, dans le contexte précité, (aspiration, intubation, etc.) nécessite le port du masque FFP2 et des lunettes de protections.



Son utilisation et sa mise en place seront vues lors du SUAP (secours d'urgence aux personnes).



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

1. Risque infectieux Respiratoire (kit RIR niveau 1) (NS 2018-047) :

Ce kit doit être utilisé dès qu'un risque infectieux respiratoire et présent ou suspecté ou bien sur ordre du COS, du CODIS, du SDS, ou de tout infirmier ou médecin.

Ce kit est composé :

- ↳ D'un masque chirurgical (ou masque anti-projection pour la victime suspectée d'être infectée).
- ↳ De quatre masques de protection respiratoire FFP2 pour la protection des secouristes (FFP2 = Filtering Facepiece Particles – ou pièce faciale filtrante contre les particules ; classe d'efficacité n° 2)
- ↳ 4 paires de lunettes de protection (réutilisables après désinfection).



Les pathologies infectieuses à transmission respiratoire nécessitent au minimum le port des masques FFP2.

2. Risque infectieux Renforcé (niveau 2A) (NS 2018-047) :

Ce kit est composé :

- ↳ 4 tenues type Tyvek catégorie III, type 5/6,
- ↳ 8 paires de gants nitrile taille L,
- ↳ 8 paires de gants nitrile taille XL,
- ↳ 4 flacons de gel hydro-alcoolique.

Un kit est à disposition dans chaque VSAV et un second est mis en réserve à la caserne.

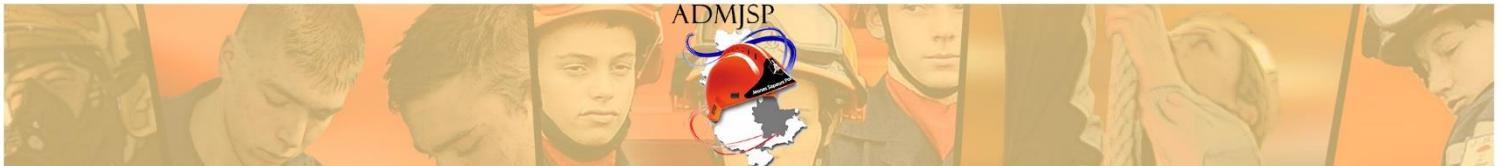
Il est utilisé en complément du kit RIR, sur consigne du COS, du CODIS, du SDS ou de tout infirmier ou médecin en cas de pathologies infectieuses à fort risque de transmission.

B. Brassières à flottabilité permanente :

En complément des gilets de sauvetages dans les VSAV, des brassières à flottabilité permanente équipent les FPT, EPC, VID et VFI.

Les caractéristiques de ces brassières permettent la flottabilité de la personne l'utilisant dans le cadre d'un prompt secours aquatique, et à titre préventif, lors de navigation sur les embarcations du SDMIS ou lors de déplacements pédestres en zones inondées.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

C. ARI:



➔ Protégeant les voies respiratoires, ce matériel sera développé dans d'autres cours.

Depuis 2007, tous les FPT et toutes les EPC sont équipés de 2 cagoules de fuites.

Destinées aux victimes, elles peuvent aussi être utilisées par un SP dont l'ARICO connaît un problème.

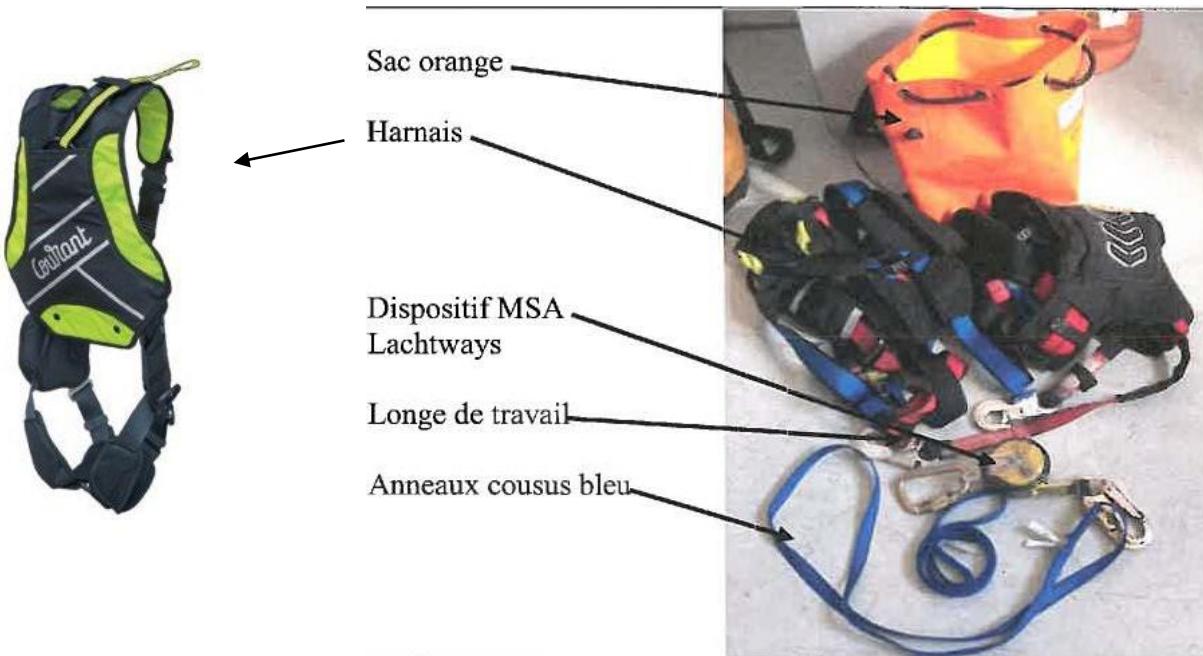
D. LSPCC :

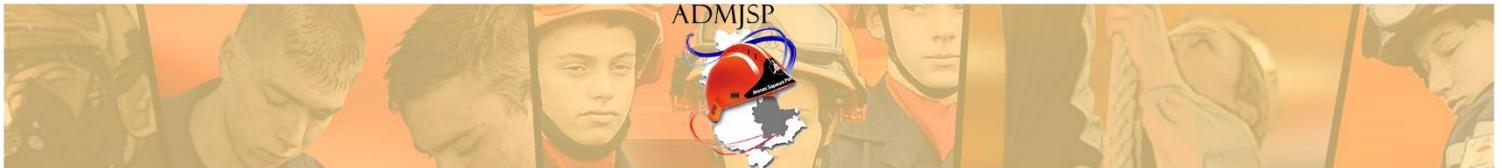
➔ Destiné à la protection contre les chutes lors de progression, de reconnaissance d'appartement et aux sauvetages, ce matériel est développé dans d'autres cours.

E. Maintien en hauteur et protection contre les chutes dans les moyens élévateurs aériens : (DOD 9.07 et DO 2025-015)

Principe général : Toutes les personnes effectuant un travail en hauteur avec un moyen élévateur aérien (EPC par exemple) doivent être équipées du harnais ainsi que du dispositif de maintien au travail et de protection contre les chutes associées.

L'objectif est l'intégration de la sécurité dès l'alerte pour un gain de temps et d'efficacité opérationnelle.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'ensemble du personnel devant travailler dans le dispositif de sauvetage ou sur le parc doit s'équiper du harnais **avant le départ en intervention.**



Seul le conducteur du moyen élévateur aérien, qui ne doit pas quitter le poste de commande (en bas), ne s'équipe pas, à priori du lot harnais.

Dans le cas où un tiers (COS, SAMU, forces de l'ordre...) est susceptible de monter dans le dispositif de sauvetage nacelle, un 3^{ème} harnais est mis à disposition.

Le port du harnais sur ou sous la veste EPI est laissé à l'appréciation de l'agent. L'utilisation du harnais est compatible avec le port de l'ARICO.



La conception du harnais antichute prévoit qu'un EPI contre les chutes de hauteur puisse être accroché aussi bien à l'avant du harnais (sur les anneaux textiles marqués A/2) qu'à l'arrière (sur l'anneau dorsal métallique).

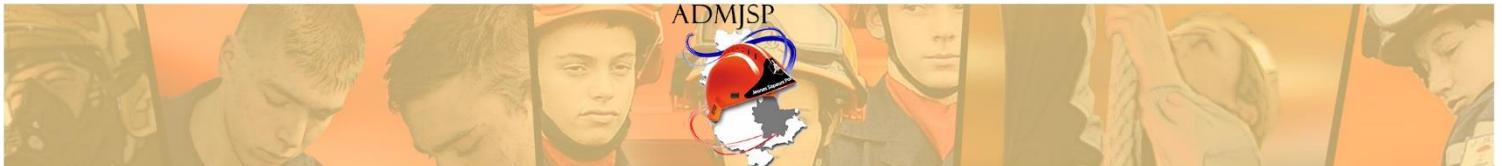


Il est rappelé qu'il est interdit de s'amarrer sur un point fixe d'une structure (résistance inconnue et absence de la liberté de mouvement de l'échelle si besoin).

Leurs emplois seront vus en complément MEA- PPBE lors de l'évolution sur une échelle aérienne.

Présentation des équipements :

1. Lot LSPCC échelle (sac bleu : pour la composition, l'utilisation ainsi que les modalités de contrôles : se reporter aux cours correspondants.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

2. Le lot antichute.

Il est composé de :

- ↳ 1 sac orange,
- ↳ 2 dispositifs de rappel automatique.
- ↳ 2 anneaux cousus bleu (selon le type de MEA),
- ↳ 3 harnais,
- ↳ 1 longe de maintien au travail.

Suite à une forte sollicitation ou en cas de doute sur l'efficacité des éléments, retourner le lot complet à l'unité matériels du GLOG.

Les éléments du lot sont soumis à un contrôle annuel. A ce titre une pastille indique la date maximale d'utilisation. Au-delà de cette date le lot ne doit plus être utilisé et renvoyé complet à la GLOG.



Description des dispositifs antichute :

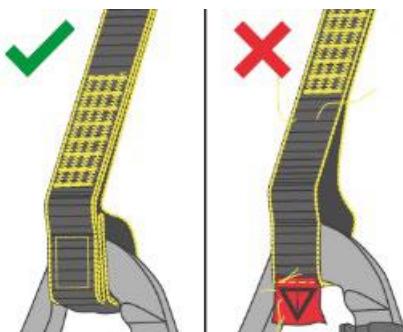
Le **dispositif antichute et absorbeur d'énergie à rappel automatique** est un dispositif conforme à la norme NF EN 360.

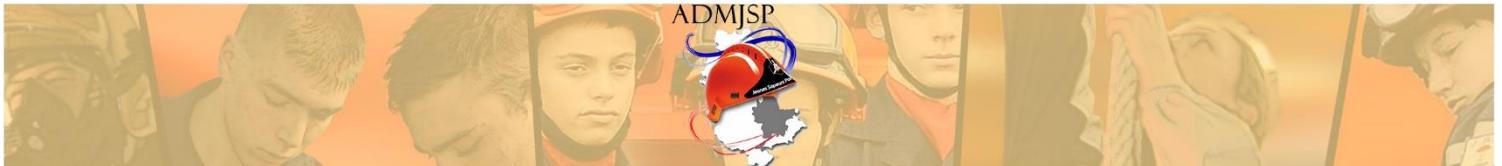
Il s'agit d'une longe rétractable enroulée sur un tambour comportant un système automatique de tension et de rappel et une fonction de blocage automatique en cas de chute.

Le modèle en service au SDMIS doit **impérativement être porté avec le dispositif d'absorption côté harnais**.

Mesures de sécurité :

- ↳ Utiliser un point fixe d'une résistance d'au moins 1 200 kg.
- ↳ Eviter tout contact entre la sangle et les bords coupants ou sur les surfaces abrasives.
- ↳ Ne pas utiliser si l'indicateur de chute est activé.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

F. CASQUE ANTIBRUIT :

Ce casque, inclus dans l'inventaire de certains engins, diminue le volume du bruit.

Il sera utilisé lors des désincarcérations, utilisation d'une disqueuse, etc.



G. BOUCHONS D'OREILLES :

Depuis août 2025, les sapeurs-pompiers ont à leur disposition des bouchons d'oreilles formables c'est-à-dire façonnables à la main afin d'être introduits dans le conduit auditif.

Ces bouchons assurant une protection auditive, sont en mousse, à usage unique et doivent être jetés après utilisation.

En fonction de la nature de la nature de l'intervention ou de la nature de la formation /manœuvre organisée en caserne et en fonction des engins ou matériels (groupe électrogène, disqueuse, compresseur, pompe, etc.) les sapeurs-pompiers utiliseront ces protections auditives.

Ils vérifieront la bonne audibilité des messages verbaux en fonction du type d'activité, avec le port de ces protections.

Une mise en place correcte des bouchons d'oreille est nécessaire pour assurer une atténuation acoustique optimale.

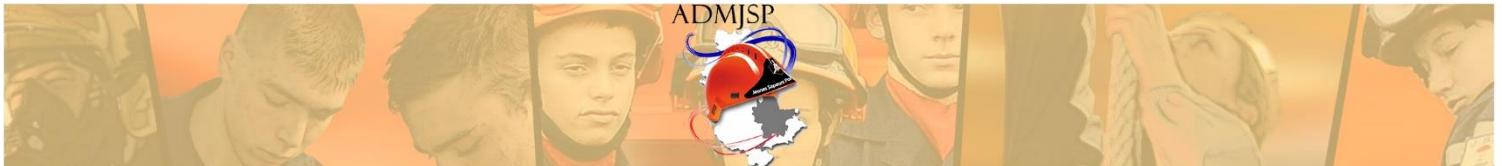
Les bouchons d'oreilles doivent être manipulés avec des mains propres et il est demandé de bien s'assurer de la propreté du bouchon.

En annexe D, de ce document, vous trouverez les consignes de l'INRS pour vous aider à insérer correctement les bouchons d'oreilles.

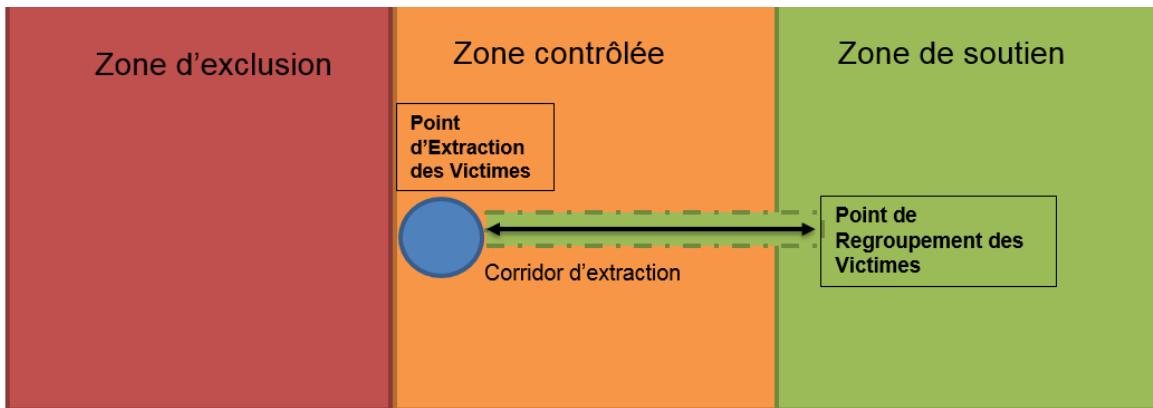
H. EQUIPEMENT DE PROTECTION BALISTIQUE (EPB) :

Cet équipement permet aux sapeurs-pompiers du GRES de progresser dans le corridor d'évacuation, accompagnés des forces de l'ordre.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



IV. L'ENTRETIEN DES TENUES :

Le contrôle et l'entretien des EPI sont régit par l'article R 233-1-1 de l'arrêté du 19 mars 1993.

A. LE SAPEUR-POMPIER :

Il est responsable de l'entretien de sa tenue de port permanent, il doit s'assurer qu'elle est toujours propre et que ses bottillons soient cirés.

Tenue B 1 :



- ✓ Lavage en machine 60° maxi avec lessive classique sans eau de javel ou dégraissant.
- ✓ Sèche-linge possible en mode normal ;
- ✓ Repassage sans vapeur ;
- ✓ Cet ensemble ne doit jamais être troué ou décousu, ni raccommodé.



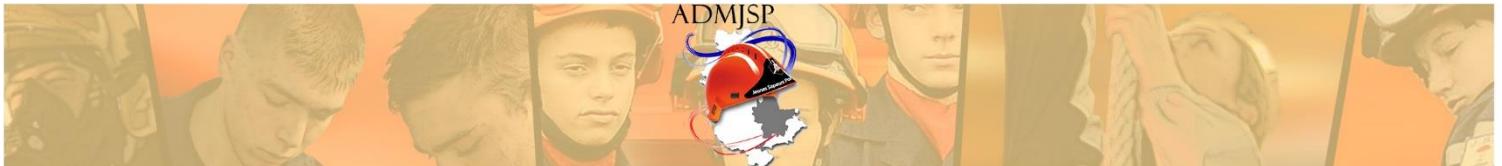
Bottes et chaussant SSUAP :

- ✓ Cirage et lustrage des parties en cuir et le côté de semelle avec de la cire classique.
- ✓ Ne pas utiliser des cires liquides formant une pellicule brillante et dure, car elle empêche le cuir de respirer.



Bottes de feu EPI (Haix®) : extrait de la notice entretien du fabricant

- ✓ Laver les bottes souillées avec de l'eau et une brosse.
- ✓ Les bottes doivent être cirées avec un cirage sans graisse. Un aérosol imperméabilisant peut être utilisé en plus du cirage. Si vous ne les entretenez pas au cirage, les cuirs risquent de s'endurcir et de craquer.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- ✓ Ne pas mettre les bottes sécher près des flammes d'un feu, d'un four chaud ou d'un radiateur. Cela risquerait de modifier sa forme et le cuir peut devenir cassant. Elles doivent sécher lentement aérer, semelles intérieures retirées, l'intérieur étant bourré de papier journal ou un embauchoir mis en place.
- ✓ Les semelles intérieures doivent être lavées régulièrement à 30°.

Conseils : si vos bottes présentent entre autres :

- Des crevasses en surface qui touchent plus de la moitié du matériau,
- D'une usure du matériau extérieur lorsque l'embout de protection des orteils a été dégagé,
- De déformations, de traces de brûlures ou de fusion, de cloques ou de coutures déchirées sur le dessus de la botte,
- De crevasses dans la semelle, d'une longueur de plus de 10 mm et d'une profondeur de 3 mm,

Contacter l'un des contrôleurs EPI de votre caserne ou renvoyer votre paire de bottes à la GLOG pour une vérification et un échange éventuel.

Casque Rosenbauer et baviolet :

- ✓ Nettoyage du casque avec produit d'entretien fourni par le service.



Casque F 2 :

Après chaque utilisation :

- ➔ **Rangez les lunettes à l'intérieur du casque et non sur le casque,**
- ➔ Utiliser de l'eau savonneuse et un chiffon doux (non pelucheux) pour le casque.
- ➔ Laver l'habillage : Laisser sécher longtemps, n'utiliser **pas de sèche-linge**.
- ➔ Pour l'entretien des parties en cuir, appliquer un savon glycériné avec un chiffon non pelucheux puis frotter : il n'est pas nécessaire de rincer.
- ➔ **Evitez toute chute ou choc du casque** qui pourrait provoquer l'affaissement du système amortisseur ou la détérioration de la couche de finition du casque.
- ➔ **Précautions** : n'appliquer sur le casque, les lunettes ni peinture, ni autocollant, ni hydrocarbure, ni solvant afin d'éviter la détérioration des matériaux.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

B. LE SERVICE :

L'entretien des effets suivants est pris en charge par le SDMIS :



- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants d'attaque,
- Bottes de feu (ressemelage, coutures),
- Cagoule de feu,



Des notes de services précisent les modalités de l'entretien des EPI.

Durant cet entretien un autre EPI est mis à disposition du sapeur-pompier.

Outre cette prise en charge classique du nettoyage des EPI de la tenue de protection pour feux de structure, le SDMIS met en place un circuit de nettoyage spécifique en cas de souillure par des liquides biologiques (sang, urines, vomissures) ou contact avec des personnes atteintes d'affections potentiellement contagieuses.



Une note de service explique la procédure à appliquer pour les EPI, les effets de la tenue de port permanent et certains matériels du VSAV.

Le service doit effectuer un contrôle annuel sur les EPI de catégorie 3 :

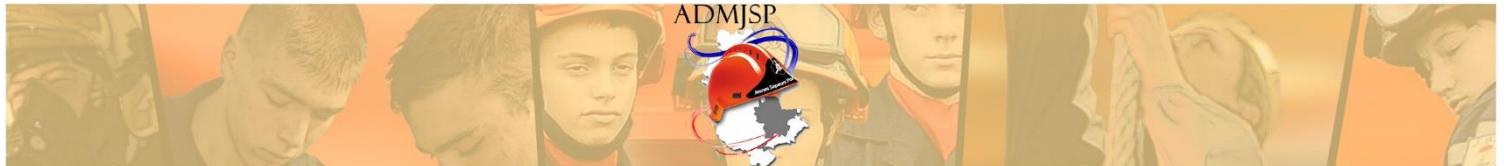
- Casque Rosenbauer,
- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants textiles,
- Bottes de feu,

Une note de service opérationnelle précise ces contrôles, leur périodicité, etc.

V. ANNEXES :

A. CASQUE F 2

Un casque ne protège réellement que s'il est adapté à votre morphologie, à votre tête. Vous devez donc procéder aux différents réglages du casque en suivant les indications de cette notice.



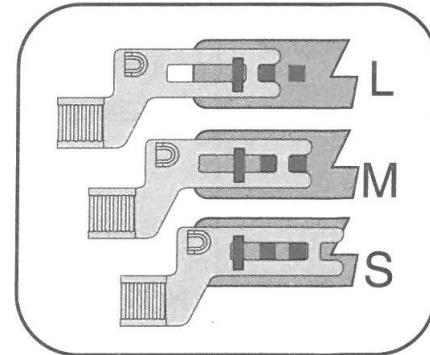
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

AJUSTEMENT DU CASQUE

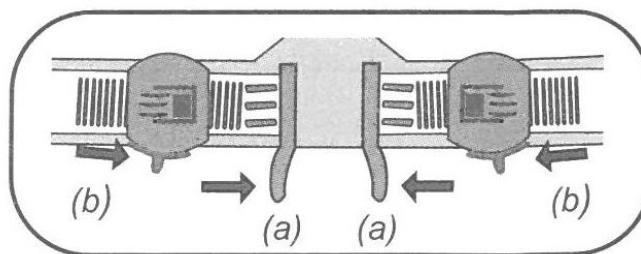
Réglage du tour de tête :

→ Ajuster la taille du bandeau : Ce bandeau couvre 3 tailles : S - M et L. couvrant les tours de tête de 52 à 64 cm.

Dans un premier temps régler la taille du tour de tête →



Ensuite un réglage plus fin s'opère comme suit :

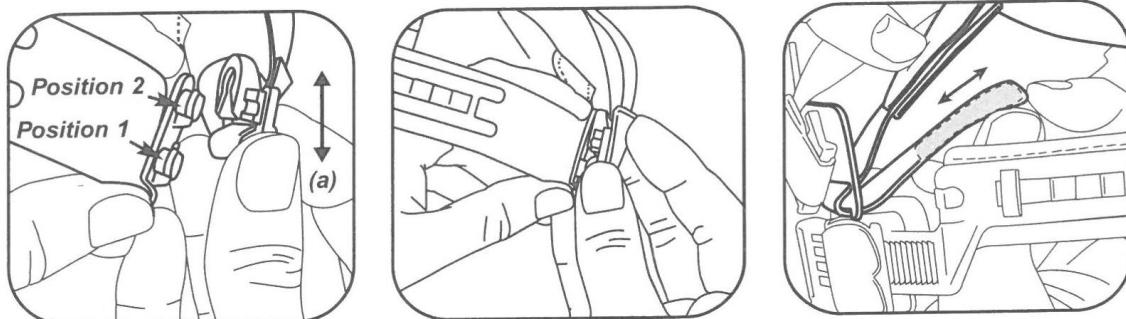


Ajustement : serrage en déplaçant les curseurs "petit a"

Si le tour de tête est trop juste, desserrer en déplaçant les cursus "petit b"

Réglage de la hauteur et de l'inclinaison de la coiffe :

Régler la coiffe en ajustant les clips avant (a) (2 positions) et les 2 pattes auto-agrippantes.

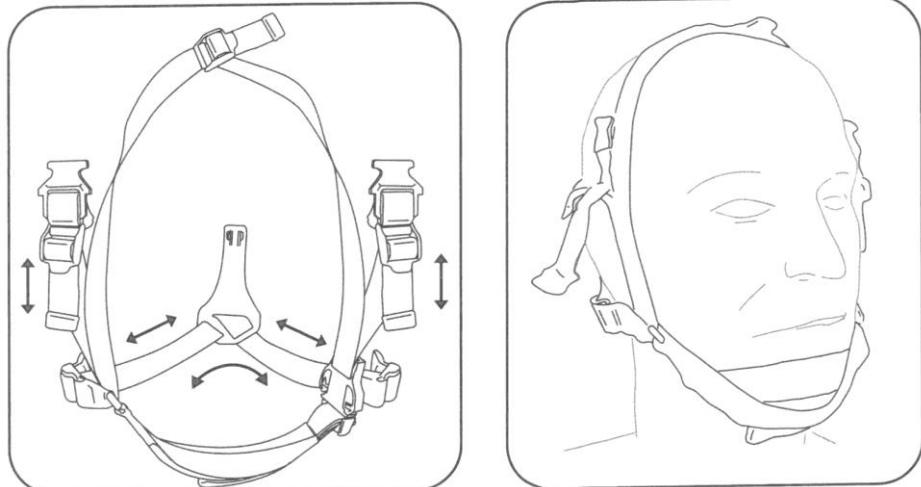


Le réglage de la hauteur du port du casque se fait par l'ajustement de la profondeur de la résille. Pour cela faire coulisser les deux pattes auto-agrippantes à travers les lumières arrière.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

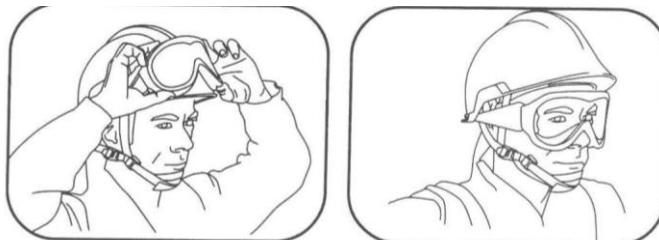
Le réglage de la jugulaire s'opère en allongeant ou en raccourcissant les sangles comme sur le dessin.



LUNETTES

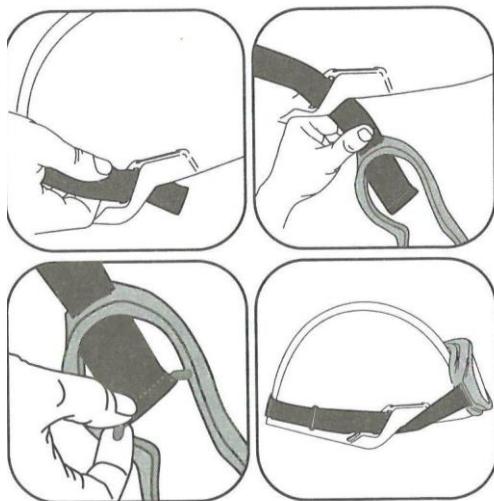
Les lunettes sont utilisées pour la protection des yeux contre les projections et les poussières.

➔ Elles se manœuvrent à l'aide des deux mains

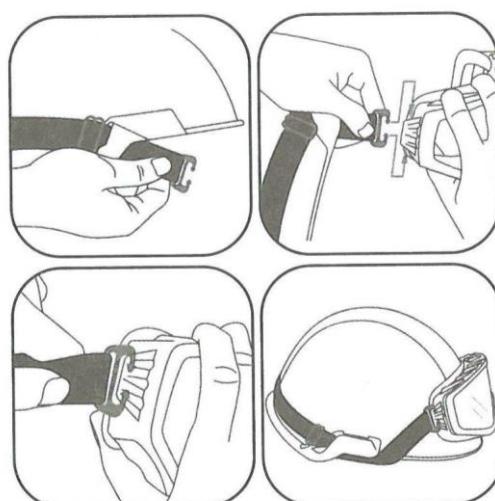


Montage des lunettes :

Modèle CLASSIC



Modèle RESPONDER



Les deux modèles intègrent une boucle réglable permettant d'ajuster la tension des lunettes sur le visage afin que le confort et la protection soient optimums.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

ENTRETIEN

Après chaque utilisation :

- **Rangez les lunettes à l'intérieur du casque et non sur le casque,**
- Rangez votre casque dans votre placard,

B. CASQUE ROSENBAUER :

1. réglage :

Réglage de l'extérieur du bandeau de tête : à l'aide de la molette extérieure, ajuster le bandeau de tête à votre tour de tête.



ATTENTION : ne pas forcer lorsque les butées sont atteintes.

Si cela ne suffit pas, il est possible de régler en plus la largeur de base du bandeau de tête.

Dans ce cas, desserrer le bandeau de casque, mettre le casque, resserrer le bandeau de casque jusqu'à obtenir un port stable sans pression désagréable.

Réglage de la hauteur de port : Le plus simple est de régler la hauteur de porter en démontant l'équipement intérieur du casque.

L'équipement intérieur peut être retiré sans outil du casque en desserrant d'abord les deux points de fixation à l'avant, voir fig. 1, puis les deux points de fixation à l'arrière, fig. 2.

Il faut encore extraire l'axe du bouton rotatif avant de pouvoir retirer l'équipement intérieur, voir fig. 3.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

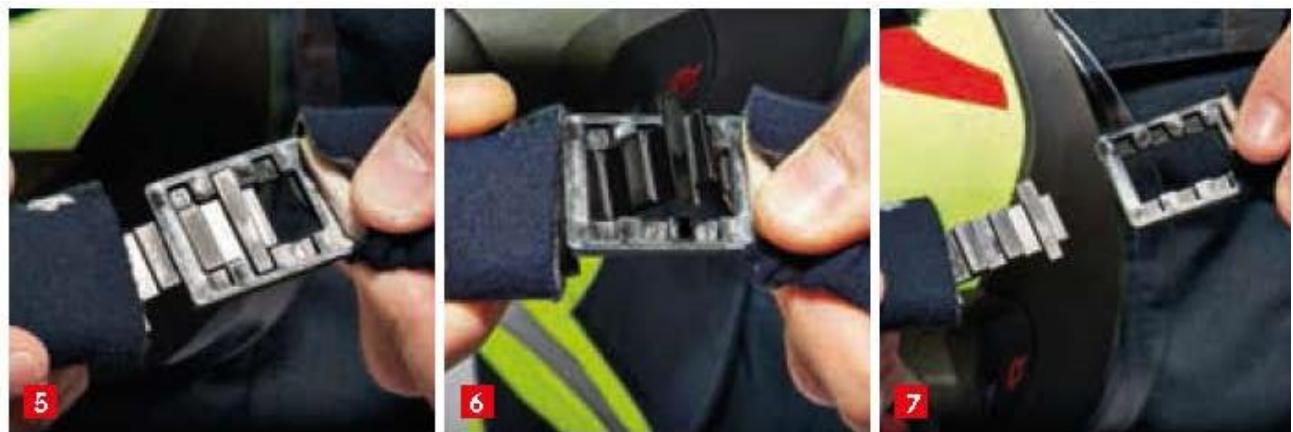


Avec les bandeaux de tête arrière selon la fig. 4, on peut tout simplement ajuster la hauteur de porter avec les 6 crans de réglage correspondants.

Régler les deux bandeaux de manière uniforme.

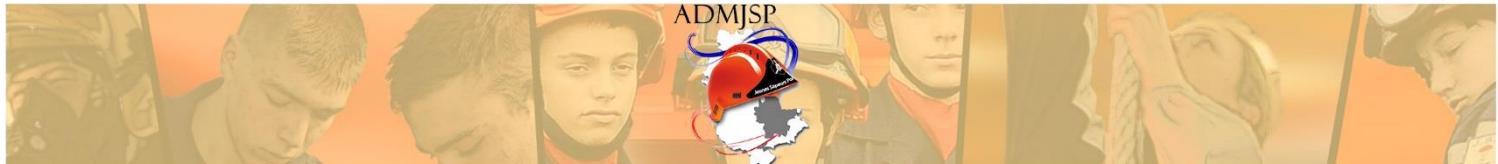
ATTENTION : lors du réglage des curseurs, veiller impérativement à ce que les crans s'encliquètent des deux côtés de façon audible après le réglage afin d'assurer la fonction de sécurité de l'équipement intérieur.

Réglages des largeurs de tête :



Le bandeau de tête peut être réglé des deux côtés (fig. 5 – 6 et 7) sur trois niveaux différents :

- ↳ Pour les petites têtes de 49 à 55 (1)
- ↳ Pour les têtes de tailles moyennes de 56 à 63 (2)
- ↳ Pour les grosses têtes de 64 à 67 (3)



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Les deux côtés doivent être réglé de manière uniforme.

L'ajustement est optimum lorsque l'assise n'est ni trop haute, ni trop basse et que l'écran puisse être manœuvré sans qu'il touche le nez (fig. 8 et 9).

Enfin remonter l'équipement intérieur dans le sens inverse du démontage.



Réglage de la jugulaire :

La jugulaire peut être ouverte ou fermée à l'aide du fermoir en matière plastique. Le serrage de la mentonnière peut être ajustée en faisant coulisser en continu le verrou enfichable au niveau de la mentonnière droite.



Pour permettre un positionnement optimal de la jugulaire, la position de la lanière peut être ajustée en réglant le velcro dans la nuque.

Si vous souhaitez un contact particulièrement étroit au niveau de la nuque, tirez la lanière transversale à travers l'œillet et fixez-la à l'arrière par la bande velcro.

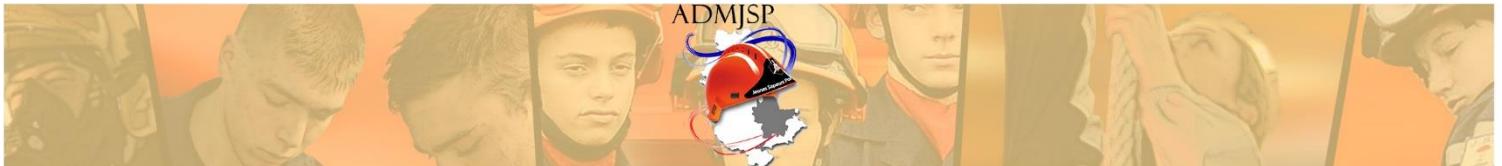


Position de la garniture de mentonnière au niveau de l'oreille, fig. 10.

NOTA :

En règle générale, les sangles (et, en particulier les sangles au-dessus de la tête) doivent être tendues de façon à être serrées tout en restant confortables.

Le casque ne procure une protection optimale que lorsque la jugulaire a été réglée conformément aux instructions et qu'elle est fermée. Ainsi, l'utilisation du casque n'est admissible que lorsque la jugulaire est bien serrée et complètement fermée.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Ajustement du centre de gravité du casque :



Le casque peut être adapté à l'axe du centre de gravité du corps du porteur en décalant la coquille de casque par rapport à l'équipement intérieur.

Pour ce faire, ouvrez le raccord vissé principal à gauche et à droite, cf. fig. 12, des 3 positions possibles « A B C ». Attention à régler les deux côtés de manière uniforme.



CONSIGNES D'ENTRETIEN :

Le nettoyage de la coquille de casque et des parties en plastique s'effectue exclusivement à l'eau, un produit nettoyant doux ou du liquide vaisselle et un chiffon doux. Rincer à l'eau les écrans avant nettoyage, nettoyer avec du liquide vaisselle ou similaire et un chiffon doux.

ATTENTION : ne pas utiliser d'éponge grattante ou similaire !

AVERTISSEMENT : ne jamais nettoyer des parties de casque ou d'écran avec des solvants, de l'essence, des acides ou des produits semblables car cela risquerait d'altérer la fonction de protection.

Nettoyage de l'enveloppe du bandeau de tête : Afin de garantir une certaine hygiène lors d'interventions, il est recommandé de nettoyer l'enveloppe du bandeau de tête lorsque cela est nécessaire. Le bandeau de tête doit être démonté comme vu précédemment, la gaine enveloppante doit être retirée ensuite en desserrant les points de fixation du bandeau de tête. Les deux pièces en textile sont lavables en machine à 60°C (laver les pièces à l'envers et dans un filet de lavage, avec un nettoyant pour linge fin, ne pas employer d'adoucissant).

Alternativement, on peut laver tout l'équipement intérieur (plastique + tissu) à 60°C dans la machine à laver.

Attention : pour le montage des parties en tissu, il faut vérifier que le joint soit dirigé vers l'intérieur du casque et invisible de l'extérieur une fois le casque fermé.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

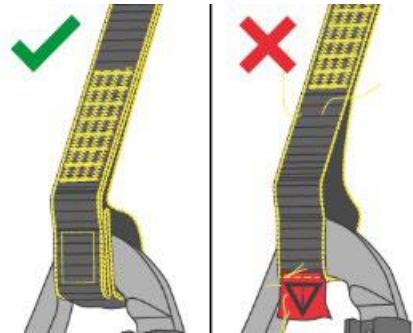
Nettoyage de la jugulaire : La jugulaire doit être nettoyée lorsque cela est nécessaire. Il faut ensuite desserrer les deux vis (à six pans creux) de la fixation latérale de la jugulaire. Après ouverture des deux courtes sangles de nuque (pour le dispositif de réglage), la jugulaire peut être extraite et lavée en machine à 60°C (laver les pièces à l'envers et dans un filet de lavage, avec un nettoyant pour linge fin, ne pas employer d'adoucissant).

Lors du montage, il est recommandé de fixer la sangle de cou, puis de monter les vis latérales. La jugulaire doit être à nouveau réglée de façon optimale.

C. Lot antichute EPC :

Par l'utilisateur : lors des inventaires ou avant utilisation

- ↳ Vérifiez que l'indicateur de charge n'est pas déployé,
- ↳ Vérifiez que la date du prochain entretien n'est pas dépassé,
- ↳ Vérifiez l'intégrité du boîtier, de la sangle et des connecteurs,
- ↳ Maintenez le dispositif à la verticale, faites sortir la longe et vérifiez que la rétraction est régulière et sans hésitation (maintenez une légère tension sur la longe pendant qu'elle se rétracte),
- ↳ Tirez vivement sur la longe afin que le dispositif se verrouille,
- ↳ Tirez la longe jusqu'au bout et vérifiez que la goupille de la ligne de réserve est toujours à sa place,
- ↳ Vérifiez que les étiquettes sont visibles.



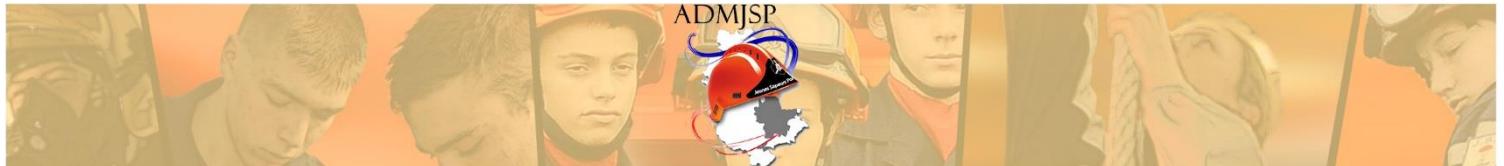
Si une anomalie est constatée, le lot complet doit être retourné à l'Unité matériels du groupement logistique.

Par le GLOG :

- ↳ Un contrôle annuel par un agent habilité.
- ↳ La durée de vie du matériel est de 10 à compter de la date de fabrication ou s'il ne satisfait pas au contrôle périodique.

Nettoyage :

L'extérieur du dispositif anti chute et absorbeur d'énergie et la longe de maintien peuvent être nettoyés avec un chiffon humide et de l'eau chaude (40° maximum), puis laissés sécher complètement avant utilisation.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

D. Comment insérer correctement le bouchons d'oreilles ? :

Comment insérer correctement vos bouchons à former

1 Modelez le bouchon de manière à former un tout petit cylindre de 2 à 3 millimètres.

2 Passez la main opposée par-dessus la tête, attrapez l'oreille entre le pouce et l'index, tirez-la vers le haut et légèrement en arrière.

3 Avec l'autre main continuez à rouler le bouchon et amenez-le jusqu'à votre oreille pour l'insérer dans le conduit auditif. Faites-le entrer progressivement. Ne forcez pas !

4 Attendez 30 secondes jusqu'à ce que le bouchon prenne forme dans le conduit auditif. Puis recommencez la même opération pour l'autre oreille.

5 Quand les deux bouchons sont insérés, faites le test acoustique : placez les mains sur les oreilles, puis relâchez. Si vous n'entendez aucune différence c'est que vos bouchons sont bien insérés.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Tenues Cat 1.
Garde du drapeau



1.1



1.2

Tenues Cat 2.
tenue de sortie : représentations, cérémonies, défilés



2.1



2.1



2.1
outre-mer



2.2



2.3



2.4

Exemples de tenues Cat 3. (Schémas indicatifs)

tenue de travail : service hors rang, salle opérationnelle, casernement, intervention, formation

